



Saint Mamert du Gard, le 27 mars 2026

ARRETE
PORTANT DELEGATION DE FONCTIONS ET DE SIGNATURE AUX ADJOINTS

Mandat de 2026 à 2032

GRANIER Laura - premier adjointe

IBANEZ William – deuxième adjoint

CHAUVET Céline – troisième adjointe

FLOUTIER Jean-Marc – quatrième adjointe

DERNONCOURT Béatrice – cinquième adjointe

Le maire de la commune de Saint Mamert du Gard,

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment son article L.2122-18

Vu la délibération du conseil municipal en date du 20/03/2026, fixant à 5 le nombre des adjoints au maire

Vu le procès-verbal de l'élection et de l'installation du Conseil Municipal en date du 20/03/2026, constatant l'élection du maire et des adjoints au maire,

Considérant que pour permettre une bonne administration de l'activité communale, ainsi qu'une parfaite continuité du service public, et pour que certaines formalités puissent être exécutées dans les meilleurs délais, il convient de donner délégation de fonctions et de signature de certains actes et documents aux adjoints au maire.

ARRETE

I - DELEGATION DE FONCTIONS AUX ADJOINTS

Article I.1 : les délégations de fonctions aux adjoints sont données, sous ma surveillance et ma responsabilité, à compter **du 21/03/2026 et jusqu'à la fin du mandat électoral.**

Article I.2 : Mme Laura GRANIER, première adjointe, a des délégations de fonctions pour intervenir dans les domaines suivants :

- **Affaires générales et documents comptables,**
- **Suivi des projets d'aménagement urbain : conception, travaux et exécution des marchés,**
- **Protection environnement et patrimoine,**
- **Mobilité, transports,**

- Vie locale (commerces, festivités),
- Communication,
- Conseil Municipal des jeunes.

Article I.3 : M William IBANEZ deuxième adjoint, a des délégations de fonctions pour intervenir dans les domaines suivants :

- Gestion du personnel technique,
- Travaux de voirie, réseaux, espaces publics, construction rénovation et entretien des bâtiments publics,
- Agriculture, forêt, chasse,
- Affaires générales et documents comptables.

Article I.4 : Mme Céline CHAUVET, troisième adjointe, a des délégations de fonctions pour intervenir dans les domaines suivants :

- Affaires scolaires et périscolaires (élémentaire), y compris personnel affilié,
- Conseil Municipal des jeunes.

Article I.5 : M Jean-Marc FLOUTIER, quatrième adjoint, a des délégations de fonctions pour intervenir dans les domaines suivants :

- Finances, budget, documents comptables et affaires générales,
- Gestion des demandes de subventions,
- Sécurité,
- Relations avec les syndicats intercommunaux.

Article I.6 : Mme Béatrice DERNONCOURT, cinquième adjointe, a des délégations de fonctions pour intervenir dans les domaines suivants :

- Affaires scolaires et périscolaires (maternelle), y compris personnel affilié,
- Appui au Conseil Municipal des jeunes,
- Assistance aux personnes fragiles ou isolées.

II - DELEGATION DE SIGNATURE AUX ADJOINTS

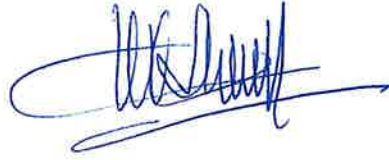
Article II.1 : délégation de signature est donnée au vu des délégations de fonctions mentionnées précédemment, sous ma surveillance et ma responsabilité à l'ensemble des adjoints désignés ci-dessus, à compter **du 21/03/2026 et jusqu'à la fin du mandat électoral.**

Article II.2 : Spécimens de signature

Laura GRANIER



William IBANEZ



Céline CHAUVET



Jean-Marc FLOUTIER

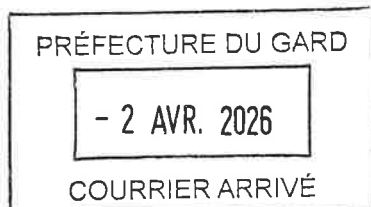


Béatrice DERNONCOURT



Article II.3 : Le directeur général des services est chargé de l'application du présent arrêté qui sera affiché en mairie, notifié aux intéressés.

Article II.4 : Le présent arrêté sera transcrit au registre des arrêtés de la mairie et copie sera adressée à Monsieur le Préfet ainsi qu'au Service de Gestion Comptable de Nîmes (SGC).



M. le Maire,

Serge ROUVIERE



